



# RÈGLEMENT

## ADMISSIONS

La structure d'accueil Boule de Gomme préscolaire et parascolaire est ouverte aux enfants de 18 mois à la 6<sup>P</sup>

## HORAIRES

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 6h30 à 18h30.

Les enfants doivent arriver au plus tard à 9h le matin et à 14h l'après-midi.

Les parents doivent venir chercher leur enfant au plus tard à 11h30 le matin, à 13h30 l'après-midi et au plus tôt à 16h30 en fin de journée.

Horaires durant les vacances scolaires : 7h à 18h30.

**INSCRIPTION** Frais d'inscription : CHF 50.- / enfant

## TARIFS MENSUELS

### Préscolaire :

	1 demi-journée par semaine	2 demi-journées par semaine	3 demi-journées par semaine	4 demi-journées par semaine	5 demi-journées par semaine
6h30*-11h30 13h30-18h30	142,50.-	285.-	427,50.-	570.-	712,50.-

	1 demi-journée par semaine	2 demi-journées par semaine	3 demi-journées par semaine	4 demi-journées par semaine	5 demi-journées par semaine
6h30*-13h30 11h30-18h30	229,90.-	459,80.-	689,70.-	919,60.-	1149,50.-

	1 journée par semaine	2 journées par semaine	3 journées par semaine	4 journées par semaine	5 journées par semaine
6h30*-18h30	372,40.-	744,80.-	1117,20.-	1489,60.-	1862.-

Dans ces prix sont compris les collations de 10h et 16h, le petit déjeuner ainsi que les repas.

### Parascolaire :

	1 petit déjeuner par semaine	2 petit déjeuner par semaine	3 petit déjeuner par semaine	4 petit déjeuner par semaine	5 petit déjeuner par semaine
6h30*-8h	42,75.-	85,50.-	128,25.-	171,00.-	213,75.-

	1 repas de midi par semaine	2 repas de midi par semaine	3 repas de midi par semaine	4 repas de midi par semaine	5 repas de midi par semaine
11h30-14h	101,65.-	203,30.-	304,95.-	406,60.-	508,25.-

	1 après-midi par semaine	2 après-midis par semaine	3 après-midis par semaine	4 après-midis par semaine	5 après-midis par semaine
15h30-18h30	85,50.-	171,00.-	256,50.-	342,00.-	427,50.-

1-2 P	6h30*-18h30	6h30*-11h30	6h30-13h30	11h30-18h30
	372,40.-	142,50.-	229,90.-	229,90.-

Dans ces prix sont compris les collations de 10h et 16h, le petit déjeuner ainsi que les repas.

#### **Rabais famille :**

1<sup>er</sup> enfant : 100%

2<sup>ème</sup> enfant : - 10%

3<sup>ème</sup> enfant : - 20%

4<sup>ème</sup> enfant et plus : - 30%

Les factures sont envoyées par e-mail. Les paiements sont dus au plus tard le 10 du mois courant.

#### **MODIFICATION DE CONTRAT**

Une diminution de la prise en charge doit se faire par écrit. La modification sera prise en compte en respectant un préavis d'un mois pour la fin d'un mois.

#### **RESILIATION**

**La résiliation du contrat doit se faire par écrit pour la fin d'un mois, moyennant un délai de congé de 3 mois.**

**Merci d'envoyer votre résiliation par courrier ou par e-mail.**

#### **NOURRITURE**

Petit déjeuner : fruits, yogourt, pain, céréales

Collation du matin : fruits

Repas midi : proposé par l'Auberge Communale de Vallorbe. Le menu de la semaine sera affiché à l'entrée de Boule de Gomme et envoyé aux parents via le groupe wat's app.

Collation de l'après-midi : fruits, biscuits et chocolats

#### **ATTESTATIONS**

Les attestations PC seront délivrées après réception du paiement. Les attestations pour les impôts sont envoyées au plus tard fin mars.

#### **ABSENCES**

Chaque absence doit être annoncée par téléphone (le numéro sera transmis dis-ci la rentrée) au plus tard avant le début de la matinée concernée.

Les absences, quel qu'en soit le motif, ne sont pas déductibles du prix d'écologie.

En cas d'absence de longue durée, le paiement s'interrompt dès la réception d'un certificat

médical.

## **FOURNITURES**

Veillez apporter et laisser à la garderie le matériel suivant :

- Une paire de pantoufles
- Une casquette
- Un bonnet
- Un paquet de pampers (si votre enfant en a besoin)
- Une brosse à dents

N'oubliez pas d'inscrire le nom de votre enfant sur ses affaires.

## **VACANCES**

Boule de Gomme est fermé 2 semaines entre Noël et Nouvel An, 2 semaines entre juillet et août, ainsi que les jours fériés. Ces dates sont communiquées dans le courrier de la rentrée.

## **PROCEDURE EN CAS DE MALADIE DE L'ENFANT**

En cas de maladie, l'enfant n'est généralement pas accueilli dans un lieu de vie collectif de jour de la petite enfance, ceci pour plusieurs raisons :

- Un enfant malade doit pouvoir bénéficier d'un encadrement adapté à son état, à savoir du calme et de l'attention.
- Un enfant atteint d'une maladie aiguë est souvent incapable de participer aux activités proposées ou d'en tirer profit.
- Dans certaines situations, la contagion d'un enfant peut constituer un risque pour le groupe et une éviction est obligatoire.
- Les parents sont priés de ne pas amener un enfant atteint d'une affection contagieuse.

En cas d'urgence, les responsables contacteront les parents dans un premier temps. Si cette tentative n'aboutit pas, celles-ci prendront les mesures appropriées (médecin de garde ou ambulance). Les frais qui en résultent sont à la charge des parents.

La liste des médicaments de premiers secours :

*dafalgan sirop  
fenistil pommade  
Leucen pommade  
bepanthen ou vita merfen pommade  
pinces à échardes  
cotons hémostatiques  
sparadraps non allergisant  
compresse stériles  
ciseaux  
gants à usage unique en vinyle  
pansements adhésifs individuels prêt à l'emploi  
bandes de gaze et bandes élastique  
solution aqueuse désinfectante*

Si un enfant présente des risques d'allergie aux médicaments cités ci-dessus, c'est à la charge des parents d'en avvertir en début d'inscription la responsable.

Les recommandations romandes et tessinoises d'éviction (pré)scolaire pour maladie

transmissible sont régies dans un document que vous pouvez consulter sur le lien suivant :  
[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/Documentation/evictions\\_scolaires\\_romandie\\_et\\_tessin\\_04\\_07\\_2005.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/Documentation/evictions_scolaires_romandie_et_tessin_04_07_2005.pdf)

## **ASSURANCES**

Tout enfant qui fréquente Boule de Gomme doit avoir une assurance maladie et responsabilité civile personnelle.

**LIEUX** Rue de l'Agriculture 48 - 1337 Vallorbe  
Ruelle du Vieux Collège – 1338 Ballaigues

## **COMITE**

Présidente : Aïsha-Juliette Kolly 079 374 51 01  
Secrétaire : Jessica Teixeira 078 604 69 72  
Caissière : Joanna Tinguely  
Membres : Fabio Giulliaci et Sélima-Léa Galland

Mail : [bouledegomme1337@gmail.com](mailto:bouledegomme1337@gmail.com)

Le comité se charge de toutes les questions administratives. Si vous avez des questions relatives aux :

- inscriptions et factures veuillez contacter Mme. Kolly
- attestions PC et impôts veuillez contacter Mme. Teixeira

Le comité s'occupe de Boule de Gomme de manière bénévole et ne peut pas toujours répondre immédiatement à vos requêtes.

Merci pour votre patience.

*Janvier 2023*